

**Membres en exercice:**

**Séance du 26 Juin 2023**

14

Le 26 Juin 2023 l'assemblée régulièrement convoqué le 19/06/2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe BLOT (Maire)

**Présents :** 11

**Sont présents:** Christophe BLOT, Aurélie DELGRANGE, Frédéric FLEURY, Maryvonne HUAT, Vincent BOUCHERY, Pascal COLAS, Gérard DAVERDON, Claudine HUAT, Françoise JAMA, Pierre LANDRIEUX, Frédéric MARTEAU

**Votants:** 11

**Excuses:** Benoît LE PEZRON, Philippe ODOU

**Absents:** Raphaël DEL CIOTTO

**Secrétaire de séance:** Françoise JAMA

Le Conseil Municipal valide le procès-verbal de la séance du 11/05/2023

**Projet école Mairie : Présentation du projet définitif. Délibération portant sur le coût prévisionnel des travaux modifié. DE 2023 016**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'arrêter l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux et la rémunération définitive du Maître d'œuvre conformément aux dispositions contractuelles du marché de Maîtrise d'œuvre.

A l'issue des études d'avant-projet définitif, il apparaît que le coût prévisionnel des travaux est arrêté à 593 958,00 € HTVA

La rémunération du Maître d'œuvre est arrêtée à 37 000.00 € HTVA

Le taux de tolérance sur le coût prévisionnel des travaux de 7,00 % s'appliquera sur le cout prévisionnel des travaux à savoir 593 958.00 € HTVA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient également d'adapter la rémunération du cabinet SC INGENIERIE-AMO de l'opération

La rémunération de l'AMO est arrêtée à 28 688,17 € HTVA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Ø ACCEPTE les présents avenants

Ø Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents relatifs à ces avenant

**Vote de crédits supplémentaires - Montigny DE 2023 017**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	2000.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-2000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2111	Terrains nus	2000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		2000.00
TOTAL :		2000.00	2000.00
TOTAL :		2000.00	2000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à MONTIGNY-SUR-VESLE, les jour, mois et an que dessus.

Questions diverses :

- Le Maire lis un mail d'un habitant de la commune expliquant que le chemin d'Hermonville est traversé à grande vitesse par des véhicules ne respectant pas les limitations et que cela est dangereux pour les riverains. Le secteur est une zone de rencontre piéton/vélo avec une zone limité à 20km/h. Il souhaiterait savoir qu'elles mesures pourraient être prise pour sécuriser cette zone. Le Conseil Municipal répond que la signalisation routière est faite pour être respectée. Afin de faire ralentir les véhicules circulant dans le village de Montigny et dans le Hameau des Venteaux, la pose de ralentisseurs en supplément des limitations de vitesse sera étudiée très prochainement.
  
- Une requête par courrier a été envoyée concernant la benne à verre situé impasse de la Caurette qui est la cause des nuisances sonores. Le Conseil Municipal répond que pour le moment aucun autre endroit n'est possible car la dépose des verres par les habitants ainsi que le vidage de la benne doit être fait dans des conditions de sécurité très règlementés. Le Conseil Municipal étudiera les différentes possibilités de déplacement : un terrain, propriété de la commune, accessible aux voitures et camions, carrossable par tous temps et proposant toutes les garanties de sécurité.

La Séance se termine à 22h

La Secrétaire, Françoise JAMA

Le Maire, Christophe BLOT